

Le prix du poisson grimpe sur les étals

Conséquence logique des intempéries successives de cet hiver, **le prix du poisson connaît une surenchère de presque 3 € par kilo**. L'offre est plus faible que la demande, le phénomène connaît un effet quasi-général sur l'ensemble des espèces prisées par les consommateurs.

Bar, soles, les prix élevés dissuadent les consommateurs. Les poissonniers expliquent que les fournisseurs ont augmenté les prix, que les grossistes sont limités en stock, que les pêcheurs ne sont pas sortis, que les poissons ont fui les côtes de l'Atlantiques et de la Manche. C'est au consommateur de payer la raréfaction s'il souhaite consommer du poisson.

La cause de la flambée

Durant cet hiver la façade océane a été frappée dix fois par des épisodes de tempêtes, pendant plusieurs semaines les chalutiers sont restés à quai pour des raisons de sécurité. La perte générée par cette succession de fortes dépressions en mer a perturbé le marché. La sécurité des personnels et du matériel a cloué toute la filière halieutique de Hendaye à Cherbourg, les conditions météorologiques ne permettaient pas les sorties des chalutiers. Les espèces consommées par les amateurs n'étaient pas au rendez-vous de la saison.

Une logistique adaptée mais plus onéreuse

Les armateurs et les patrons de pêche ont tenté de contourner les tempêtes, si elle frappait le Sud-Ouest, les bateaux tiraient des traits de pêche plus au Nord, et inversement. Ces manoeuvres ont produit des surcoûts parce que les chalutiers accostaient ailleurs. Ainsi, les chalutiers du Bassin ravitaillaient à La Rochelle, la logistique devait suivre pour récupérer le poisson, les camions frigorifiques ont donc fait plus de route.

Des conditions de mer inadaptées

Même si de grosses unités pouvaient tenter de braver les éléments naturels de mer formée, le poisson n'était pas au rendez-vous. Tout pêcheur professionnel sait que les bancs de poisson se comportent différemment en période de mer forte. Dans ce cas, les bancs ne restent pas ni au fond, ni entre deux eaux mais se rapprochent de la surface. Or les chalutiers ne sont pas équipés pour pratiquer ce type de pêche.

Source : <http://aquitaine.france3.fr/> 05/03/2014